



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 07.07.2022, **Publication répétée:** 08.07.2022, 11.07.2022
Date d'échéance prévue: 07.07.2023
Numéro de publication: SR01-0000007655

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Progestma SA avec Progestma SA

1. Publication

Organisation transférante:

Progestma SA
CHE-300.932.365
rue Imbert-Galloix 7
1205 Genève

Organisation reprenante:

Progestma SA
CHE-165.279.871
c/o: Fiduciaire Verifid SA, succursale de Fribourg
Rue Saint-Pierre 2
1700 Fribourg

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.07.2022

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 01.10.2022 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

OBERSON ABELS SA
Attn Me Sébastien Bettschart ou Me Matthias Lanzoni
Avenue de la Gare 12A
1003 Lausanne